

## Projet de labellisation

# Un label de qualité proposé par la SVM

Alors que la pénurie est déjà bien réelle, la médecine de premier recours est en plus dépendante de l'apport des médecins formés à l'étranger. Dans le canton de Vaud, 42% des autorisations de pratique délivrées entre 2010 et 2021 en médecine générale l'ont été à des médecins praticiens. Leur titre de spécialiste en médecine interne générale ne peut pas être reconnu en Suisse et leur droit à facturer leurs prestations a été strictement limité par l'intervention TARMED de 2018, rendant leur activité à la limite de la viabilité économique.

La SVM et Médecins de famille Vaud (mfv) ont mis sur pied un concept de labellisation des médecins praticiens qui exercent la médecine interne générale. Il vise à permettre aux médecins praticiens remplissant les exigences requises d'attester que leur pratique est identique aux internistes généralistes disposant d'un titre de spécialiste en médecine interne générale délivré par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), afin qu'ils et elles puissent bénéficier des mêmes droits de facturation (voir figure ci-dessous). Adoptée par l'Assemblée générale de la Société Médicale de la Suisse Romande (SMSR) en 2019, une [résolution de l'Assemblée des délégués](#) (AD) de la SVM du 25 juin 2020 préconise la mise en route d'un tel label dans les meilleurs délais. Les autorités cantonales vaudoises et neuchâteloises s'étaient montrées intéressées, mais la pandémie de Covid-19 et les polémiques sur la valeur du point tarifaire ont relégué cette requête au second plan.

### CONCEPT DE LABEL DE LA SVM POUR LES MÉDECINS PRATICIENS

#### A. Qualité de médecin praticien \*

1. Equivalence aux critères de formation structurée en MIG-ISFM (Développement d'une formation certifiante : CAS, autre ?)
2. Formation mixte suisse et/ou autre
3. Membre de la Société cantonale de médecine et de la section cantonale de médecin de famille et implication dans ces sociétés/associations

#### B. Formation continue du MP labellisé \*

1. Exigences ISFM (50 crédits structurés + 30 personnels)
2. Participation à > 1 cercle(s) de qualité « reconnu »
3. Modules de formation spécifiques en médecine de premier recours

#### A + B

Annexes aux conventions tarifaires cantonales avec les assureurs  
Facteur « valeur intrinsèque » idem à celle des spécialistes en MIG

## Limiter les effets de la pénurie

Un groupe comprenant les présidents des sociétés neuchâteloises et vaudoises de médecine, et ceux de Médecins de famille Suisse (mfe) et de la Fédération des médecins suisses (FMH), tente de relancer la dynamique. La grande majorité des médecins praticiens déjà installés et celles et ceux qui vont les rejoindre ne pourront en effet pas mener en parallèle une activité en cabinet et les compléments de formation exigés pour obtenir un titre ISFM.

Des opérations sont en cours auprès de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) dans la perspective de recueillir le soutien des Cantons, ainsi que leurs éventuelles exigences concernant la labellisation des médecins praticiens. Il s'agira ensuite d'entreprendre les démarches auprès



des assureurs pour amender les conventions cantonales sur les valeurs de point tarifaires, dont ils sont l'autorité d'approbation.

En parallèle, ce groupe projette d'approcher la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG) en vue de la mise sur pied d'une certification professionnelle susceptible de reconnaître les critères de qualité proposés dans le cadre de ce label. De quoi donner l'impulsion nécessaire pour mettre fin à la discrimination économique et aux restrictions de pratique d'une partie des médecins praticiens injustement pénalisés aujourd'hui.

A l'heure où les professions non médicales développent des formations et certifications en « pratique avancée » orientées vers la pratique médicale, nous espérons que les efforts de certification des médecins praticiens contribuent, en les intégrant ainsi mieux dans le corps médical, à limiter les effets de la pénurie de médecins de premiers recours, dont notre patientèle est la première à faire les frais.

Dr Philippe Eggimann  
Président de la SVM et de la SMSR, vice-président de la FMH